

# Conseil Communautaire du 20 septembre 2022 Salle de Bernadou à Villemur-sur-Tarn

# Extrait du registre des délibérations

### REÇU EN PREFECTURE le 04/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-243100773-20220920-2022\_087-DE

#### Délibération 2022-087

## Administration Générale – Approbation du Procès-Verbal du 01 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 septembre 2022.

**Participants** 

ranicipants	
Présents	
Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aäli, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

# Conseillers ayant donné pouvoir

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles

# Conseiller absent

M. BRAGAGNOLO Patrice

#### Conseillères absentes excusées

Mme SAUNIER Karine, Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, Mme DUQUENOY Aurore, Mme PREGNO Agnès

## Secrétaire de séance

Mme DELTORT Florence

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-243100773-20220920-2022\_087-DE

#### Délibération 2022-087

#### Exposé

M. le Président donne lecture du Procès verbal en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 en annexe et précise les observations de M. MAUREL Cédric transmises par mail du 19 septembre 2022 :

« Page 6, avant dernier paragraphe:

... votre notion de l'apaisement n'est pas celle que je conçois ...

Page 7, deuxième paragraphe:

... avec la contrainte (et non le risque) que cela représente.

Page 8, dernière phrase :

Vous savez aussi tous que j'ai un passé de rugbyman et qu'entre copains...

Page 9, 3ème ligne :

(...) la foule ne l'a pas entendu

Nous nous étions accrochés (et pas amochés)

Page 9, au milieu du paragraphe :

... Mais nous avons appris plus tard que la rénovation était couteuse (et non porteuse), mais il n'a pas été acté qu'il était impossible de la redémarrer à des coûts équivalents de ce qui se faisait avant.

... tous les gens qui ont vécu dans des immeubles HLM mal isolés à 34 degrés la nuit auraient bien eu besoin de cette piscine en journée.

... ce n'était pas à la mairie de Villemur ni à ses administrés de payer.

... l'ensemble du bureau s'était positionné sur ce sujet-là, je ne reviendrai pas là-dessus.

Je suis mis sur le banc des accusés ...

#### Page 10,1er paragraphe

... je peux au moins citer deux points sans rentrer dans les détails techniques. Nous avons réussi à mettre de l'organisation dans le découpage de l'estimation des prix de vente de terrain de Pechnauquié. Ce qui nous assure aujourd'hui un plan de vente et de financement intéressant pour la Communauté de communes sans se reposer de question, sans avoir des prix qui parfois nous questionnent, pourquoi ce terrain est vendu 19 ...

Deuxième point, c'est la grille de notation et la méthodologie ....

Si cette décision est prise de me retirer la vice-présidence, évidemment sachez que nous ... Un adjoint n'a pas la totalité des informations que peut avoir un maire aussi impliqué soit il ...

## Page 12

Je pense que nous sommes dans la déconstruction et que nous allons mettre un énorme coup de frein sur le développement de ce territoire, la deuxième plus grosse ville a été écartée et sa position a été exposée. Nous avons tous notre petite pierre à apporter sur ce territoire. »

M. le Président indique que ces modifications sont prises en compte.

le 04/10/2022

Application agréée E-legalite.com
99\_DE-031-243100773-20220920-2022\_087-DE

Pour extrait conforme Le Président,

DUMOULIN

### Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins une abstention :

- → **Approuve** le Procès verbal du Conseil Communautaire du 01 septembre 2022,
- → **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

## Résultats du vote

Votants - 26 | Pour - 25 | Contre - 00 | Abstention - 01

Ainsi fait et délibéré à Salle de Bernadou à Villemur-sur-Tarn les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,

Florenge DELTORT

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le

04 OCT. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.